

Nomination Vice-Président de la Commission de la Recherche

Pôle Guadeloupe

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education, notamment son article L.781-4 ;
- Vu** la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2015, notamment son article 11 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la convocation du 13 février 2017 portant organisation d'une réunion relative à la désignation d'un Vice-Président de la Commission de la Recherche du pôle Guadeloupe ;
- Vu** la candidature de Monsieur Olivier GROS à la Vice-Présidence de la Commission de la Recherche du pôle Guadeloupe ;
- Vu** la désignation de Monsieur Olivier GROS à la Vice-Présidence de la Commission de la Recherche du pôle Guadeloupe ;
- Vu** l'invitation à une séance du Conseil Académique en formation plénière en date du 23 février 2017 ;
- Vu** le procès-verbal en date du 8 mars 2017 relatif à l'élection du Vice-Président de la Commission de la Recherche du pôle Guadeloupe.

ARRETE

Article 1

Monsieur Olivier GROS, Professeur des Universités, est nommé Vice-président de la Commission de la Recherche (CR) du pôle Guadeloupe.

Article 2

La nomination de **Monsieur Olivier GROS** prend effet à compter du 08 mars 2017. Son mandat prend fin avec celui des représentants élus des personnels au Conseil Académique.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 8 mars 2017

Le Président de l'Université des Antilles



Eustase JANKY